



## **RELATIONS TRANSATLANTIQUES: LES ÉTATS-UNIS ET LE CANADA**

L'Union européenne, les États-Unis et le Canada ont en commun les valeurs de démocratie, de respect des droits de l'homme, de l'état de droit et de liberté économique et politique et partagent les mêmes préoccupations de politique étrangère et de sécurité. Une collaboration étroite et des relations stratégiques avec les États-Unis et le Canada restent essentielles pour l'Union.

### **RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES ÉTATS-UNIS DANS LE DOMAINE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE**

L'étroite coopération et les relations stratégiques entre l'Union européenne et ses États membres et les États-Unis reposent sur une histoire commune et un ensemble de valeurs démocratiques partagées. Celles-ci jouent un rôle essentiel au regard de la sécurité et de la prospérité des deux partenaires. L'Union européenne et les États-Unis coopèrent étroitement dans un certain nombre de domaines de la politique étrangère et de contextes géographiques, comme la lutte contre le terrorisme, la coopération en matière de sécurité et d'énergie, la Russie, l'Ukraine et les Balkans occidentaux.

Le changement de gouvernement aux États-Unis, le 20 janvier 2021, sera l'occasion de revoir et de renforcer le partenariat transatlantique. Cette démarche est indispensable pour insuffler un nouvel élan à la coopération dans les enceintes multilatérales et répondre aux enjeux et aux crises actuels en matière de politique étrangère et de sécurité, notamment la pandémie mondiale, la récession économique, le changement climatique, les barrières commerciales, la montée en puissance de la Chine, la transformation numérique et la concurrence technologique croissante, ainsi que la défense de la démocratie et des droits de l'homme.

### **RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES ÉTATS-UNIS DANS LE CADRE DU DIALOGUE TRANSATLANTIQUE DES LÉGISLATEURS (DTL)**

Le Parlement et le Congrès américain entretiennent des relations depuis 1972. Celles-ci ont été renforcées et institutionnalisées par la mise en place du dialogue transatlantique des législateurs (DTL), qui permet à des députés au Parlement européen et à des membres de la Chambre des représentants des États-Unis de se réunir à l'occasion de rencontres interparlementaires semestrielles qui se déroulent en alternance aux États-Unis et en Europe. Il est considéré des deux côtés de



l'Atlantique comme un cadre propice à une collaboration positive et constructive. Les législateurs qui participent à ces réunions échangent leurs points de vue sur des questions politiques majeures d'intérêt mutuel, telles que la coopération commerciale et économique, la sécurité et la défense ou l'ingérence électorale. Si les avis convergent dans nombre de domaines, certaines grandes questions politiques suscitent néanmoins des divergences entre les législateurs. Il convient de ne pas sous-estimer l'importance d'un tel dialogue politique transatlantique, au regard notamment du pouvoir dont dispose le Congrès américain, qui, par exemple, autorise les États-Unis à intervenir dans des crises mondiales et détermine la participation du pays dans les institutions de gouvernance mondiale. La 83<sup>e</sup> rencontre interparlementaire a eu lieu à Washington en février 2019. La [déclaration commune](#) adoptée à l'issue de cette rencontre souligne la détermination des deux parties à renforcer la coopération face aux défis communs. La prochaine rencontre interparlementaire aura lieu dès que la situation sanitaire mondiale le permettra. Les coprésidents du dialogue transatlantique des législateurs, ainsi que les vice-présidents de la délégation du Parlement pour les relations avec les États-Unis, les présidents des commissions des affaires étrangères et du commerce international et de la délégation pour les relations avec la République populaire, ont publié une [déclaration commune](#) en août 2020, dans laquelle ils exposent les quatre grands objectifs de la coopération transatlantique: contribuer à surmonter la grave crise sanitaire; sortir rapidement de la récession économique; mettre au jour un leadership transatlantique sur la scène internationale et collaborer sur la Chine et la Russie.

## RELATIONS ÉCONOMIQUES ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES ÉTATS-UNIS

Après la suspension des négociations sur un partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), le Parlement a rejeté le 14 mars 2019 une proposition de résolution sur l'ouverture de négociations commerciales entre l'Union et les États-Unis concernant les produits industriels et l'évaluation de la conformité, tandis que le Conseil a adopté des directives de négociation concernant l'élimination des droits de douane sur les produits industriels et l'évaluation de la conformité. En matière de relations commerciales entre l'Union et les États-Unis, le gouvernement Trump s'est inscrit dans une démarche complètement différente de celle de ses prédécesseurs. Il a accordé la priorité aux intérêts nationaux et a essayé de rééquilibrer les déficits commerciaux avec d'autres pays en exerçant des pressions sur les partenaires des États-Unis en imposant des droits de douane élevés sur certains produits afin de protéger les industries américaines et d'obtenir un meilleur accès au marché dans les pays partenaires.

Le 1<sup>er</sup> juin 2018, l'administration américaine a imposé à l'Union européenne des droits de douane sur l'acier et l'aluminium et a menacé d'en faire de même avec les voitures. Dans le même temps, les États-Unis ont abandonné l'approche multilatérale dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cette nouvelle attitude a mis à rude épreuve les relations commerciales des États-Unis avec l'Union et d'autres partenaires. L'Union a déposé une plainte auprès de l'OMC contre les droits de douane sur l'acier et l'aluminium et a imposé, en représailles, des droits de douane sur des



produits américains afin de rééquilibrer globalement les échanges commerciaux entre l'Union et les États-Unis. Toutefois, l'accord du [21 août 2020](#) sur la réduction des droits de douane (l'«accord sur les homards») conclu entre le représentant américain au commerce et le commissaire européen au commerce constitue un pas en avant vers une coopération renouvelée entre les deux parties. Le Parlement a approuvé cet accord le [26 novembre 2020](#).

Le contentieux Airbus/Boeing sur l'aviation civile touche désormais à sa fin. Tant l'Union européenne que les États-Unis ont été jugés fautifs par l'Organe de règlement des différends de l'OMC d'avoir continué à octroyer certaines subventions illégales à leurs constructeurs aéronautiques. Le 2 octobre 2019, l'OMC a autorisé les États-Unis à imposer des mesures de rétorsion à concurrence de 7,5 milliards de dollars (6,8 milliards d'euros) sur les exportations de l'Union. Le [13 octobre 2020](#) dans l'affaire Boeing connexe, l'OMC a autorisé l'Union à imposer des droits de douane à hauteur de 4 milliards de dollars (3,6 milliards d'euros) sur les importations américaines. Le 9 novembre 2020, l'Union a imposé de nouveaux droits de douane sur des produits alcoolisés, des avions, des fromages, des produits de la mer et d'autres biens en provenance des États-Unis dans le cadre des représailles autorisées par l'OMC.

La Commission européenne a toujours affirmé aux États-Unis que l'Union était prête à coopérer pour trouver une solution équitable et équilibrée pour l'industrie aéronautique. Selon l'Union européenne, l'imposition mutuelle de sanctions ne porterait préjudice qu'aux entreprises et aux citoyens de part et d'autre de l'Atlantique, et nuirait, dans une période délicate, au commerce mondial et à l'industrie aéronautique en général. En juillet 2019, l'Union a présenté aux États-Unis des propositions concrètes relatives à un nouveau régime en matière de subventions pour les avions et à une solution en ce qui concerne les obligations de conformité existantes de part et d'autre.

En dépit de ces considérations rhétoriques, les économies de l'Union européenne et des États-Unis représentent encore, à elles deux, près de 50 % du produit intérieur brut (PIB) mondial et un tiers des échanges internationaux.

Avec 18 % du total des exportations de l'Union, les États-Unis ont été la première destination des biens exportés par celle-ci en 2019 (contre 9,3 % pour la Chine). Du point de vue des importations de l'Union, les États-Unis pointent au deuxième rang, mais ce sont tout de même 12 % de biens importés qui en proviennent.

Échanges de biens entre l'Union européenne et les États-Unis de 2017 à 2019 (en milliards d'euros)

Année	Importations depuis les États-Unis	Exportations vers les États-Unis	Balance commerciale de l'UE (biens)
<b>2017</b>	203,3	324,2	+ 120,9
<b>2018</b>	213,3	351,2	+ 120,9
<b>2019</b>	232,0	384,4	+ 152,4

Source: Commission européenne, DG TRADE



Les États-Unis sont le principal partenaire de l'Union pour ce qui est des échanges internationaux de services. En 2016, 26 % des exportations totales de services de l'Union et 31 % de ses importations de services étaient imputables aux États-Unis. La croissance régulière des exportations de services vers les États-Unis s'est inversée en 2016 lorsque, après avoir été excédentaire pendant cinq ans, la balance commerciale avec les États-Unis est devenue déficitaire. Les exportations de services européens à destination des États-Unis et les importations de services américains en Europe ont augmenté entre 2015 et 2017. Toutefois, une baisse des exportations de services de l'Union en 2016 a conduit à un excédent commercial des États-Unis de 2,8 milliards d'euros avec l'Union, tandis qu'une baisse des exportations américaines de services en 2017 a entraîné un excédent de 12,5 milliards d'euros de l'Union avec les États-Unis en matière de services.

Échanges de services entre l'Union européenne et les États-Unis de 2016 à 2018 (en milliards d'euros)

Année	Importations depuis les États-Unis	Exportations vers les États-Unis	Balance commerciale de l'UE (services)
2016	192,5	160,0	- 32,5
2017	194,7	172,8	- 21,9
2018	196,2	179,4	- 16,8

Source: Commission européenne, DG TRADE

L'Union européenne est le plus grand investisseur aux États-Unis, et inversement, mais en 2016 et 2017, il a fallu faire face à quelques revers. Au cours de ces deux années, les flux d'investissement des États-Unis vers l'Union ont été négatifs, avec une baisse correspondante des stocks entrants américains dans l'Union, tandis que les flux sortants de l'Union vers les États-Unis ont augmenté en 2017, après une légère baisse en 2016. Il en est résulté une nouvelle augmentation du stock des investissements de l'Union, qui s'élevait à 375,4 milliards d'euros en 2018. On peut considérer que l'investissement bilatéral direct, qui est par nature un engagement à long terme, est le moteur des relations commerciales transatlantiques. Il l'est d'autant plus que les échanges entre les entreprises mères et leurs filiales dans l'Union et aux États-Unis représentent plus d'un tiers du total des échanges transatlantiques. On estime que les entreprises européennes qui opèrent sur le sol américain et les entreprises américaines qui ont leurs activités dans l'Union européenne font travailler en tout plus de 14 millions de personnes.

Valeur des investissements bilatéraux entre l'Union européenne et les États-Unis (en milliards d'euros)

Année	IDE des États-Unis dans l'UE	IDE de l'UE aux États-Unis	Solde
2018	1 806,0	2 181,4	+ 375,4



Source: Commission européenne, DG TRADE

## DIALOGUE POLITIQUE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE CANADA

Le Canada est l'un des plus proches et des plus anciens partenaires de l'Union européenne. La collaboration entre l'Union et le Canada, qui repose sur des valeurs communes, une longue tradition de coopération étroite et des liens forts entre les peuples, s'est encore considérablement renforcée ces dernières années.

Les relations bilatérales ont débuté dans les années 50 pour des motifs économiques et se sont muées en un solide partenariat stratégique. L'Union européenne et le Canada coopèrent étroitement sur des questions internationales telles que l'environnement, le changement climatique, la sécurité énergétique et la stabilité régionale, et sont également des partenaires proches dans le cadre du G7 et du G20. Le Canada contribue régulièrement aux [missions de la politique de sécurité et de défense commune](#) de l'Union (en Iraq, au Mali, en Ukraine et dans les territoires palestiniens, par exemple) et a participé à vingt [missions d'observation électorale de l'Union depuis 2005](#).

L'[accord de partenariat stratégique UE-Canada](#) (APS), qui a remplacé l'[accord-cadre de 1976](#), est un accord politique global qui vise à renforcer la [coopération bilatérale de plusieurs questions de politique étrangère et domaines sectoriels](#), dont la paix et la sécurité dans le monde, la lutte contre le terrorisme, la gestion des crises, la sécurité maritime, la gouvernance mondiale, l'énergie, le transport, la recherche et le développement, la santé, l'environnement, le changement climatique et l'Arctique.

L'APS a été signé par le Canada et l'Union le 30 octobre 2016, lors du sommet UE-Canada, et a été approuvé par le Parlement en février 2017. De larges parts de cet accord sont appliquées à titre provisoire depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017. L'APS ne sera pleinement applicable qu'après sa [ratification par tous les États membres](#). Afin de faciliter la coopération dans ce cadre, plusieurs institutions communes ont été mises en place et un dialogue intensif a lieu au niveau des fonctionnaires et des ministres. La dernière [réunion des dirigeants](#) entre le Premier ministre canadien et les présidents du Conseil européen et de la Commission a eu lieu en ligne le 29 octobre 2020.

## DIALOGUE INTERPARLEMENTAIRE

Pendant plus de 40 ans, des députés au Parlement européen et leurs homologues canadiens se sont réunis annuellement dans le cadre de rencontres interparlementaires, organisées alternativement dans l'Union et au Canada, afin de débattre de l'évolution de la situation politique au Canada et dans l'Union et de procéder à des échanges de vues sur des questions d'intérêt commun telles que le commerce, le changement climatique et les migrations. La [délégation du Parlement européen pour les relations avec le Canada](#) (composée de députés au Parlement européen participant aux rencontres interparlementaires) rencontre des parties prenantes à intervalles réguliers au cours de l'année pour préparer ces rencontres interparlementaires. La 38<sup>e</sup> rencontre interparlementaire a adopté, en s'appuyant sur l'accord, une





[déclaration commune](#) dans laquelle les deux parlements se sont engagés à transformer la rencontre interparlementaire en un dialogue permanent grâce à des réunions régulières supplémentaires, et sont convenus d'en faire un acteur de l'APS au même titre que les autres organes établis par celui-ci. La [40e rencontre interparlementaire](#) a eu lieu à Strasbourg en mars 2019.

## RELATIONS ÉCONOMIQUES ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE CANADA

L'[accord économique et commercial global](#) (AECG) est le fruit de l'évolution positive des relations commerciales UE-Canada au cours de la dernière décennie. Il a permis d'améliorer considérablement les relations de l'Union et du Canada du point de vue de l'économie, du commerce et de l'investissement, et d'ouvrir leurs marchés respectifs aux biens, services et investissements, y compris aux marchés publics. L'AECG a également ouvert des perspectives de croissance durable et cristallisé des valeurs communes grâce à son chapitre sur le commerce et le développement durable et la [large palette de dialogues](#) qu'il établit, dont le forum de la société civile, appelé à se réunir régulièrement.

Le texte a été signé lors du sommet UE-Canada le 30 octobre 2016 et a reçu l'approbation du Parlement le 15 février 2017. L'application provisoire des parties qui relèvent de la compétence de l'Union a débuté le 21 septembre 2017. L'AECG ne sera pleinement applicable qu'après sa ratification par tous les États membres. En juin 2020, le [Luxembourg](#) a été le 14<sup>e</sup> État membre à ratifier l'accord.

L'AECG est également le premier accord économique bilatéral de l'Union européenne qui comporte un système juridictionnel spécial pour les investissements (SJI) aux fins du règlement des différends en matière d'investissements entre investisseurs et États. Eu égard à son caractère innovant et au fait que le débat public qu'il a suscité dans de nombreux pays n'a pas encore été mené à son terme, le SJI n'entrera pas dans le champ d'application provisoire de l'AECG. Par ailleurs, l'AECG énonce clairement le droit des gouvernements de réglementer à des fins d'intérêt public dans les domaines de la santé publique, de la sécurité, de l'environnement, de la moralité publique ainsi que de la protection sociale et des consommateurs.

Au cours de la première année de mise en œuvre, les [exportations totales vers le Canada ont augmenté de 7 %](#), les chiffres plus élevés ayant été enregistrés pour les machines, les produits pharmaceutiques et les produits agricoles.

Le Canada et l'Union ont tous deux été frappés par les nouveaux droits de douane américains sur l'acier et l'aluminium, et ils partagent l'avis que ceux-ci ne sont ni justifiés économiquement ni compatibles avec les règles de l'OMC. En conséquence, l'Union et le Canada, ainsi que d'autres défenseurs de l'ordre commercial fondé sur des règles, ont intensifié leur dialogue sur les questions commerciales.

En 2019, l'Union européenne était le troisième partenaire commercial du Canada après les États-Unis et la Chine et représentait 8,1 % du total combiné des exportations et des importations de biens du Canada. En 2019, elle a exporté vers le Canada des marchandises pour une valeur totale de 38,3 milliards d'euros et a importé de ce pays des biens pour un montant de 20,2 milliards d'euros. Le Canada était le douzième



partenaire commercial de l'Union européenne en 2019. Les machines, les produits minéraux, les équipements de transport et les produits chimiques figurent parmi les principaux biens échangés entre les deux partenaires commerciaux.

Échanges de biens entre l'Union européenne et le Canada de 2017 à 2018 (en milliards d'euros)

Année	Biens importés du Canada	Biens exportés vers le Canada	Balance commerciale de l'UE (biens)
2017	18,2	32,2	+ 14,0
2018	19,5	35,2	+ 15,7
2019	20,7	38,3	+17,6

Source: Commission européenne, DG TRADE

Le commerce des services occupe une place importante dans la relation commerciale entre l'Union et le Canada. En 2018, la valeur des exportations de services de l'Union vers le Canada a augmenté pour atteindre 19,6 milliards d'euros, tandis que la valeur des importations de services en provenance du Canada, en augmentation elle aussi, a atteint 13,2 milliards d'euros. Ces échanges entre l'Union et le Canada concernent notamment les transports, le voyage, les assurances et les communications.

Échanges de services entre l'Union européenne et le Canada de 2016 à 2017 (en milliards d'euros)

Année	Services importés du Canada	Services exportés vers le Canada	Balance commerciale de l'UE (services)
2016	10,2	15,6	+ 5,4
2017	11,3	16,9	+ 5,6
2018	13,5	19,6	+5,9

Source: Commission européenne, DG TRADE

En termes d'investissements directs étrangers (IDE), l'Union et le Canada ont investi des montants quasiment équivalents dans leurs économies respectives. En effet, en 2018, les IDE de l'Union au Canada se sont élevés à 392,2 milliards d'euros, tandis que ceux du Canada dans l'Union ont atteint 397,3 milliards d'euros.

Valeur des investissements bilatéraux entre l'Union européenne et le Canada (en milliards d'euros)

Année	IDE du Canada dans l'UE	IDE de l'UE au Canada	Solde
2018	397,3	392,2	-5,1

Source: Commission européenne, DG TRADE



